

Bruxelles, le 2 février 2023
(OR. en)

5911/23

FIN 116
INST 8
PE-L 3

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	5777/23
Objet:	Virement de crédits n° DEC 01/2023 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2023 – <i>Approbation</i> – <i>Approbation d'une lettre</i>

1. Le 26 janvier 2023, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 01/2023, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement financier¹.

Cette proposition vise à mobiliser la réserve d'ajustement au Brexit pour un montant de 1,3 milliard d'EUR en crédits d'engagement et de paiement afin de couvrir le versement du préfinancement en faveur des États membres en 2023, conformément à l'article 4, paragraphe 3, du règlement établissant la réserve d'ajustement au Brexit², comme indiqué dans le document 5777/23.

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

² Règlement (UE) 2021/1755 du Parlement européen et du Conseil du 6 octobre 2021 établissant la réserve d'ajustement au Brexit (JO L 357 du 8.10.2021, p. 1).

2. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 2 février 2023.
3. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
 - la proposition de virement de crédits, telle qu'elle figure dans le document 5777/23; et
 - le projet de lettre qui figure à l'ANNEXE de la présente note.

PROJET DE LETTRE

du: président du Conseil
à la: présidente du Parlement européen
copie: présidente de la Commission

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 6, du règlement financier du 18 juillet 2018³, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 01/2023 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2023.

(Formule de politesse).

³ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).